Archives parlementaires

Pétition à la barre d'une députation de la section Onze de Marseille justifiant sa conduite et réponse du Président, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793)

Jean Henri Voulland

Citer ce document / Cite this document :

Voulland Jean Henri. Pétition à la barre d'une députation de la section Onze de Marseille justifiant sa conduite et réponse du Président, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 25-26;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37118_t1_0025_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

que vous aviez abattu; sans le généreux dévouement de la onzième section de Marseille, soutenue par quelques bons citoyens de votre commune, dont vous êtes dans ce moment les organes, ses portes auraient été fermées aux troupes de la République. L'autorité de la Convention nationale, méconnue dans cette circonstance, eût exigé que la souveraineté du peuple qu'elle représente fût vengée à Marseille, comme on l'a vengée à Commune-Affranchie, et comme on ne tardera pas de la venger dans l'infâme Toulon.

« Que le reste du peuple de Marseille se rallie à la onzième section, qu'il marche contre les rebelles de Toulon, qu'il les combatte et qu'il en triomphe; à ce prix, la Convention rappellera le souvenir des anciens exploits civiques de votre commune; elle proclamera dans la République entière que les enfants de Marseille sont encore dignes de servir la patrie et de marcher sur les traces des communes qui n'en ont jamais démérité.

« La Convention nationale se fera rendre compte de votre pétition; elle pèsera dans sa sagesse les réclamations qui en sont l'objet; elle vous accorde les honneurs de la séance. »

Le pétitionnaire dépose sur le bureau un exposé de la conduite de la section Onze de Marseille, avec plusieurs pièces originales à l'appui.

Sur la motion d'un membre,

« La Convention nationale décrète que la pétition de la section Onze de Marseille sera imprimée, avec la réponse du Président, insérée au « Bulletin » et renvoyée, avec les pièces y jointes, aux comités de Salut public et de sûreté générale réunis (1).

PÉTITION AU NOM DE LA SECTION ONZE DE MARSEILLE ET DES PATRIOTES QUI S'Y SONT RÉUNIS DANS LES JOURNÉES DES 23 ET 24 AOUT DERNIER *(Imprimée par ordre de la Convention nationale)* (2).

A la Convention nationale.

« Représentants,

« Si Marseille, s'écartant des principes révolutionnaires qu'elle avait si hautement professés, a pu perdre quelques moments de vue les services signalés qu'elle a rendus à la Révolution;

« Si, après avoir la première invoqué le génie de la République, elle a pu chercher à en détruire l'unité, et à rompre le lien sacré qui fait de tous les Français un peuple de frères;

« Si, après avoir tant contribué, et par ses efforts, et par le sang de ses enfants, à la ruine du trône, elle a pu, sous le masque imposant du républicanisme, songer à rentrer sous la domination des rois;

« Représentants, ne vous y trompez pas, ce n'est point le véritable Marseillais qui s'est rendu coupable de ces crimes. Connu par l'impatience avec laquelle il supportait le joug des rois, aurait-il pu changer en un instant de caractère? Cette haine invétérée qu'il nourrissait dans son cœur pour la royauté, aurait-elle pu devenir subitement un respect religieux pour elle? Et la liberté aurait-elle produit dans son âme cet avilissement que le despotisme, avec toutes ses fureurs, n'avait pu lui faire partager?

« Non, représentants, non, aussi au milieu de l'asservissement momentané de notre pays, notre amour brûlant pour la liberté s'est-il manifesté souvent avec éclat, et a-t-il bravé avec audace les supplices qui lui étaient réservés; et sans nos efforts, Marseille, livrée à nos plus cruels ennemis et coupable du plus noir des forfaits, eût été couverte d'une honte que ses premiers services n'auraient jamais pu effacer, et que sa destruction eût elle-même attestée à la postérité.

« Déjà, représentants, vous avez donné à la section Onze et aux patriotes qui s'y sont réunis dans les journées des 23 et 24 août, quelques témoignages de votre satisfaction; mais nous désirons en obtenir de voir une déclaration plus expresse, et que nous regardons comme nécessaire à l'honneur de notre pays. Les crimes des Marseillais rebelles et les erreurs des Marseillais trompés ont retenti dans toute la République et dans tout l'univers. Que le courage et le dévouement des Marseillais fidèles, que le détail de leur conduite et que les vertus républicaines qu'ils ont déployées soient consacrés par l'approbation formelle des représentants du peuple français, et lavent ainsi la tache qui a terni quatre années de travaux et de gloire. Combien de crimes et d'erreurs la vertu n'a-t-elle pas le droit de faire oublier!

« Appelé par la confiance de mes camarades du bataillon 11 au pénible honneur du commandement, et leur choix m'ayant ainsi placé, de même que Gaillard, président de la section, et Garoute, ex-président, à la tête de tous les patriotes des différentes sections qui vinrent se réunir à nous pour arrêter enfin les complots de l'aristocratie et rendre à notre malheureuse cité cette liberté que des scélérats lui avaient ravie, c'est avec une espèce d'orgueil, ou plutôt avec le sentiment délicieux d'avoir coopéré à l'affranchissement de ma patrie, que je me présente, au nom de tous ces braves sans-culottes, dans le sein de cette auguste Assemblée pour lui faire hommage de nos travaux et de nos souffrances et renouveler entre ses mains le serment de rester à jamais réunis autour d'elle pour la défense de l'unité, l'indivisibilité et l'intégralité de la République.

« Représentants, le tableau des événements que plus de trois mois de résistance aux efforts des contre-révolutionnaires ont produits, est trop long pour pouvoir vous être présenté à cette barre. Je demande qu'il soit renvoyé à votre comité de Salut public, qui sera chargé d'en prendre connaissance, et de vous faire un rapport sur les faits qui y sont établis, et sur les demandes que je forme avec mes collègues, au nom de mes frères. »

Réponse du Président de la Convention nationale.

Marseille avait bien mérité de la patrie, lorsqu'elle donna, dans le Midi de la France, l'éveil de la liberté menacée par les amis d'un despote qui se disait notre roi; elle avait contribué glo-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 360.
(2) Bibliothèque nationale, 29 pages in-8° Le[illegible], n° 614.

rieusement à l'affermir sur des bases inébranlables, lorsqu'elle fit partir une colonie de citoyens-soldats qui, réunis à leurs frères d'armes de cette commune et de tous les départements, renversèrent dans un clin d'œil le tyran et le sceptre qu'il avait usurpé.

De vils ambitieux, de perfides mandataires du peuple sortis de votre commune, les Rebecqui, les Barbaroux, ont voulu vous faire perdre tout l'honneur de cette première victoire; ils ont cherché, pendant quelque temps d'erreur sans doute, à relever de vos propres mains un trône que vous aviez abattu. Sans le généreux dévouement de la onzième section de Marseille, soutenue par quelques bons citoyens de votre commune, dont vous êtes dans ce moment les organes, ses portes auraient été fermées aux troupes de la République, l'autorité de la Convention méconnue dans cette circonstance, eût exigé que la souveraineté du peuple qu'elle représente fût vengée à Marseille comme on la venge à Commune-Affranchie, et comme on ne tardera pas de la venger dans l'infâme Toulon.

Que le reste du peuple de Marseille se rallie à la onzième section; qu'il marche contre les rebelles de Toulon; qu'il les combatte, et qu'il en triomphe : à ce prix, la Convention rappellera le souvenir des anciens exploits civiques de votre commune; elle proclamera dans la République entière que les enfants de Marseille sont encore dignes de servir la patrie, et de marcher sur les traces des communes qui n'en ont jamais démérité.

La Convention nationale se fera rendre compte de votre pétition; elle pèsera dans sa sagesse les réclamations qui en sont l'objet; elle vous accorde les honneurs de la séance.

Extrait du procès-verbal de la Convention nationale du 30 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Des citoyens de Marseille présentent à la barre une pétition de la onzième section de cette ville.

Un membre demande l'impression de leur pétition, des pièces à l'appui, de la réponse du président, et le renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale réunis.

Cette proposition est décrétée.

Visé par l'inspecteur.

Signé : S.-T. MONNEL.

Collationné à l'original, par nous, secrétaires de la Convention, à Paris, le 3 nivôse de l'an II de la République.

Signé : A.-B. THIBAUDEAU, PERRIN.

EXPOSÉ

de la conduite de la section nº 11 de Marseille.

A la Convention nationale.

« Représentants,

« Vous connaissez la cause de nos maux, vous savez qu'ils naquirent des divisions et des défiances que la faction scélérate qui dominait au milieu de vous avait semées parmi les patriotes et sur toute la surface de la République; vous savez comment l'aristocratie, d'autant plus adroite qu'elle connaissait mieux le caractère indépendant des Marseillais, et d'autant plus furieux qu'elle avait été plus longtemps comprimée, s'empara enfin de tous les pouvoirs. Déjà les représentants Moyse, Bayle et Boisset vous ont présenté ce tableau; et c'est ici le moment où tous les patriotes doivent exprimer le regret d'avoir négligé les avis qu'ils leur donnèrent et les renseignemeots qu'ils leur fournirent sur la véritable situation de Paris et de la Convention nationale.

« Cependant, je ne puis me dispenser de faire une observation qui caractérise toujours mieux le véritable mais trop crédule Marseillais; c'est que ce ne fut que par son horreur même pour la royauté, que les partisans des rois parvinrent à l'égarer.

« Ce fut au moment où les ennemis de la patrie voulurent porter une main criminelle sur la société républicaine, que la section Onze commença à manifester hautement son indignation, et à opposer une résistance déclarée aux tentatives de l'aristocratie. Cette résistance lui en imposa même pendant quelque temps; mais bientôt, fière du triomphe qu'elle avait obtenu sur les malheureux patriotes de Lyon, et se promettant sans doute de se baigner aussi dans notre sang, elle profita de la nuit pour faire de nouveau passer dans les sections des pétitions ayant pour but la destruction du club. Notre section, ainsi que la section 9, n'y prirent aucune part; aussi le lendemain, des commissaires de toutes les autres sections se portèrent-ils dans leur sein pour leur arracher leur adhésion. Ces commissaires n'ayant trouvé personne dans le lieu des séances de la section Onze, envoyèrent chercher son président, qui leur déclara avec énergie que les braves sans-culottes qui l'avaient honoré de leur confiance, ne voulaient point prendre part à cet attentat.

« La Société républicaine fut donc entourée, le temple de la liberté profané, les bustes de Rousseau, Voltaire et Brutus foulés aux pieds, et les emblèmes de la liberté promenés au milieu d'une pompe funèbre dans les principales rues de la ville. Ce n'était point assez; il fallait soulever tous les esprits contre les membres qui composaient cette Société : aussi les bruits les plus extravagants furent-ils répandus. On avait, disait-on, trouvé 5,000 fusils, des canons chargés à mitraille; et le poignard suspendu au buste de Brutus, fut présenté au peuple comme le modèle de ceux avec lesquels on devait l'assassiner.

« Cependant les patriotes du 10 août ne pouvaient contenir leur indignation de ce que leur drapeau souillé par des mains impures avait figuré au milieu de cette cérémonie dérisoire, et se trouvait placé dans le lieu des séances du comité contre-révolutionnaire des sections. Ils s'assemblèrent donc peu de jours après pour l'en arracher et le transporter à la maison commune. Cette translation s'exécuta avec pompe; la municipalité elle-même marcha à la tête de la cérémonie; des chansons patriotiques firent retentir les airs, et les patriotes, par leur réunion, firent renaître encore un beau jour pour Marseille; mais les scélérats ne voulurent point nous le laisser goûter dans toute sa pureté, et craignant sans doute ce réveil des bons citoyens, l'infâme comité fit appeler tous les commandements, pour qu'ils fissent prendre les armes à leurs bataillons respectifs. Je refusai d'obéir à cet ordre, et je me hâtai d'en rendre compte à